**BURKINA FASO**
**-=-=-=-=-**
**UNITE-PROGRES-JUSTICE**
**-=-=-=-=-**
**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

**IVE REPUBLIQUE**
**-=-=-=-=-**
**TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION**

***Session permanente***

# ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**----------**

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU MARDI 12 NOVEMBRE 2024

## Président de séance

**Monsieur Dafidi David LOMPO**
*Premier Vice-président de l'Assemblée législative de transition*

## Secrétaires de séance

- **Madame Linda Gwladys KANDOLO**
  *Deuxième Secrétaire parlementaire*

- **Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**
  *Troisième Secrétaire parlementaire*

## Dossiers en examen :

- Projet de loi portant loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice 2023, **dossier n°116.**
- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n°7579-BF signé le 05 juillet 2024 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement additionnel du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel, phase 2, au Burkina Faso (PRAPS 2-BF), **dossier n°120.**

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le mardi 12 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Dafidi David LOMPO, Premier Vice-président de l'Assemblée législative de transition.

Il était assisté au présidium de mesdames Linda Gwladys KANDOLO et Esther BAMOUNI/KANSONO, respectivement Deuxième et Troisième Secrétaires parlementaires, assurant les fonctions de Secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du Budget. Elle était assistée de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les Institutions.

Le Premier Vice-président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans la salle et le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

- ***Il est 09 heures 10 minutes*** -

**Le Président**

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Bonjour aux membres du gouvernement.

Bonjour mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires.

Bonjour mesdames et messieurs les femmes et hommes de médias.

La séance est ouverte. ***(Coup de maillet)***

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

**Mme Esther BAMOUNI/KANSONO**
*Troisième Secrétaire parlementaire*

Merci monsieur le Président.

Bonjour à tous et à toutes.

Nous allons procéder à l'appel nominal des députés. Chers honorables, veuillez répondre « présent » à l'appel de votre nom.

*(Elle procède à l'appel nominal des députés)*

Monsieur le Président, après l'appel nominal des députés, nous enregistrons :

- **19 députés absents excusés ;**
- **02 députés absents non excusés ;**
- **16 procurations ;**
- **50 députés présents ;**
- **66 votants.**

Bonne séance plénière à nous.

**Le Président**

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

**Annonces** :

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des Groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 08 novembre 2024. En application des dispositions de l'article 58 alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site web de l'Assemblée législative de transition.

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a également été mis à leur disposition auprès des présidents des Groupes constitués, les procès-verbaux des séances plénières du vendredi 11 et du mardi 15 octobre 2024. A ce jour, aucun amendement n'est parvenu à la présidence de l'Assemblée législative de transition. En application des dispositions de l'article 59 alinéa 3 de notre règlement, ces procès-verbaux sont considérés comme adoptés.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen de deux projets de loi.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez annoncer les intitulés des deux projets de loi.

**Mme Linda Gwladys KANDOLO**
*Deuxième Secrétaire parlementaire*

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je vais annoncer l'intitulé des deux projets de loi. Il s'agit du :

- Projet de loi portant loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice 2023, objet du dossier n°116.

  La Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité (CAEDS), la Commission des Affaires générales, institutionnelles et des Droits humains (CAGIDH), la Commission du Développement durable (CDD) et la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire (CGSASH) sont saisies du dossier n°116 pour avis ;

- Projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n°7579-BF signé le 05 juillet 2024 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement additionnel du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel, phase 2, au Burkina Faso (PRAPS 2-BF), objet du dossier n°120.

  La Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité (CAEDS), la Commission du développement durable (CDD) et la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire (CGSASH) sont saisies du dossier n°120 pour avis.

La Commission des finances et du budget (COMFIB) est affectataire des deux dossiers n°116 et 120 pour le fond.

Merci monsieur le Président

**Le Président**

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

J'appelle en discussion le dossier n°116.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

***(Madame la Ministre répond par la négation)***

Je remercie le gouvernement.

Je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée législative de transition, la discussion du projet de loi, objet du dossier n°116 portera sur le texte adopté par la Commission saisie au fond. C'est-à-dire, le texte issu de la COMFIB. Ce rappel vaut aussi pour la discussion du projet de loi, objet du dossier n°120.

Je donne la parole au Président de la COMFIB, pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. Moussa NOMBO**
*Président de la COMFIB*

Merci bien monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je voudrais inviter l'honorable YARO Mamadou, rapporteur général, à présenter à la plénière, la synthèse du rapport de la Commission des finances et du budget.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président de la COMFIB.

Je voudrais faire miennes, les civilités que monsieur le Président de séance vous a déjà présentées.

Permettez-moi avant tout propos, de vous souhaiter pour votre législature, joyeux anniversaire. Cela fait exactement depuis hier le 11 novembre 2022 un an que nos mandats ont été validés. « Happy Birthday » comme dirait les… *(Rires)*

Ensuite, je voudrais aussi dire que, alors que nous venons d'être fraichement installés, le 22 novembre 2022, nous avons adopté en décembre 2022, la loi de finances initiale 2023. C'est-à-dire que nous avons donné l'autorisation au gouvernement d'exécuter le budget 2023 selon les prévisions chiffrées qu'il y avait.

C'est un évènement parce qu'aujourd'hui, nous allons voir ensemble après examen de la COMFIB, la loi de règlement 2023 justement. C'est-à-dire, c'est tout simplement de nous rassurer que l'autorisation que nous avons

donnée au gouvernement en décembre 2022 pour la loi de finances initiale de 2023, que cette exécution a été faite dans les règles de l'art. C'est quand même un évènement pour nous, nous avons donné une autorisation, maintenant nous allons voir comme ce budget a été exécuté. Et c'est ce qui fait aujourd'hui l'objet des votes et de l'adoption de cette loi de règlement. Comme vous le savez, cette loi de règlement permettra à l'ALT de suivre et de contrôler l'action publique à travers justement une loi.

Je vais donc procéder à la lecture.

Burkina Faso, Unité-Progrès-Justice. Quatrième République, Troisième législature de transition.

Session permanente, Assemblée législative de transition, Commission des Finances et du Budget (COMFIB).

Rapport n°2024-038/ALT/COMFIB. Dossier n°116 relatif au projet de loi portant loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice 2023.

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB) par le député Mamadou YARO, rapporteur que je suis.

Octobre 2024.

***(Il donne lecture intégrale dudit rapport)***

Chers collègues, la balle est dans votre camp maintenant.

Ouagadougou, le 29 octobre 2024

Le Président : Moussa NOMBO,
Le rapporteur général : Mamadou YARO, votre serviteur.

Merci pour votre aimable attention.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur général.

Pour permettre la bonne suite, nous autorisons l'ensemble des députés à autoriser que l'on puisse humecter les cordes vocales.

Je passe la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

**M. Daniel ZOUNGRANA**
*Président de la CAEDS*

Merci monsieur le Président pour la parole.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable SAWADOGO Moussa à livrer le rapport de la Commission.

Merci.

**M. Moussa SAWADOGO**
*Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°116*

Bonjour monsieur le Président.

Bonjour chers membres du gouvernement.

Bonjour chers collègues, les fonctionnaires parlementaires ainsi que les femmes et hommes de médias.

Monsieur le Président avec votre autorisation, je vais passer directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité constate :

- un niveau satisfaisant de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023 ;
- une conformité de la déclaration générale de la Cour des comptes entre les comptes des comptables principaux de l'Etat et le compte général de l'ordonnateur pour l'exercice budgétaire 2023.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 29 octobre 2024.

Le Président : Daniel ZOUNGRANA
et le rapporteur : Moussa SAWADOGO.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.
Je passe la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

**M. Kanibè TUINA**
*Vice-président de la CDD*

Merci Monsieur le Président.

Avec votre autorisation, la CDD a le plaisir d'inviter l'honorable SIDIBE Mariam à livrer le rapport de la Commission.

**Mme Mariam SIDIBE**
*Rapporteur de la CDD pour le dossier n°116*

Merci monsieur le Vice-président de la Commission.

Monsieur le Président, je voudrais avec votre autorisation aller directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

Merci.

**APPRECIATION ET AVIS DE LA CDD**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par la députée rapporteure, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CDD.

Au terme de ces échanges, la CDD estime que l'adoption du présent projet de loi de règlement permettra :

- d'arrêter les montants définitifs des recettes encaissées et des dépenses ordonnancées ayant concouru à la réalisation de l'équilibre financier au titre de l'exercice 2023 ;
- d'arrêter, d'approuver le compte de résultat de l'exercice 2023 et de l'affecter à l'exercice 2024 ;
- d'arrêter les résultats des comptes spéciaux et de les affecter à l'exercice 2024 ;
- au Parlement, de constater les résultats des programmes budgétaires/dotations ;
- au gouvernement de rendre compte de la gestion de la trésorerie de l'Etat.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 04 novembre 2024.

Le deuxième Secrétaire de la Commission : Alain Diédon HIEN,
Le rapporteur : Mariam SIDIBE.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci madame le rapporteur.

Je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

**Mme Marie Angèle TIENDREOGO/KALENZAGA**
*Présidente de la CGSASH*

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je vais inviter la députée Esther BAMOUNI/KANSONO à bien vouloir livrer à la plénière le contenu du rapport d'avis de la CGSASH.

Je vous remercie.

**Mme Esther BAMOUNI/KANSONO**
*Rapporteur de la CGSASH pour le dossier n°116*

Merci bien madame la Présidente de me donner la parole.

Je fais miennes les civilités prononcées par mes prédécesseurs et demander, Monsieur le Président, votre indulgence pour aller à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

**APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION.**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par la députée rapporteure, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la ganté, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

La CGSASH note que le gouvernement, au regard du contexte, a recentré certaines priorités nationales en mettant un accent accru sur :

- les secteurs de la défense et de la sécurité à travers un accroissement des allocations budgétaires afin de renforcer leurs capacités opérationnelles dans la lutte pour la restauration de l'intégrité du territoire national et d'assurer le retour des Personnes déplacées internes (PDI) dans leurs localités d'origine ;
- les secteurs sociaux, notamment la santé et l'éducation par le maintien des efforts à travers la réalisation des infrastructures sanitaires et éducatives ainsi que la continuité de la gratuité des soins aux enfants de moins de cinq ans et aux femmes enceintes.

Se fondant sur la déclaration de conformité établie par la Cour des comptes et surtout, convaincue de la pertinence des ajustements budgétaires présentés par le gouvernement, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice 2023.

Ouagadougou, le 29 octobre 2024.

Le Vice-président : Y. Aimé SOME,
La rapporteure : Esther BAMOUNI/KANSONO.

La patrie ou la mort, nous vaincrons !

**Le Président**

Merci madame la rapporteure. C'est comme ça vous préférez qu'on vous appelle.

Enfin, je passe la parole au Président de la CAGIDH pour son rapport d'avis.

**M. Yaya SANOU**
*Vice-président de la CAGIDH*

Merci monsieur le Président.
Avec votre autorisation, nous invitons l'honorable SAWADOGO Issa à livrer le rapport de la CAGIDH à la plénière.

**M. Issa SAWADOGO**
*Rapporteur de la CAGIDH pour le dossier n°116*

Merci monsieur le Président.

Je vais demander à mes collègues de rester assis.

Monsieur le Président si vous me permettez, je vais aller directement à l'appréciation et avis de la Commission.

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi de règlement, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que le projet de loi de règlement au titre du budget de l'Etat, exercice 2023 a été déposé conformément aux dispositions de la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances.

La Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains estime que l'adoption du présent projet de loi permettra de :

- respecter les dispositions juridiques de la loi organique relative aux lois de finances ;
- donner quitus au gouvernement pour sa gestion du budget de l'Etat, exercice 2023 ;
- satisfaire l'obligation de l'Etat de se conformer aux dispositions communautaires en matière de gestion des finances publiques.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 30 octobre 2024.

Le Président : Lassina GUITI,
Le rapporteur : Issa SAWADOGO.

Je vous remercie.

**<u>Le Président</u>**

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert.

Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61 alinéa 4 de notre règlement, je cite : « *Les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils doivent s'abstenir de poser des questions au cours des débats* ». Cette disposition s'applique aux députés membres de la COMFIB qui, en rappel, est affectataire des dossiers n°116 et n°120 pour le fond.

La liste est ouverte.

***(Inscription des députés sur la liste des interventions)***

Sont inscrits les députés :
1) Aly Badra OUEDRAOGO,
2) Moussa SANGARE,
3) Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA,
4) Esther BAMOUNI/KANSONO.

Le député Aly Badra a la parole.

**M. Aly Badra OUEDRAOGO (GC/PP)**

Merci beaucoup monsieur le Président.

Je voudrais sacrifier à une noble coutume celle du pionnier qui consiste effectivement à saluer le travail abattu par la COMFIB et aussi réitérer nos félicitations au gouvernement pour la bonne tenue du grenier national en 2023.

Cependant, monsieur le Président, certains points qui sont des points qui à notre niveau nous posent toujours problème, mériteraient que l'on puisse les relever ici afin bien sûr non seulement d'éclairer notre lanterne personnelle mais aussi, faire de petits commentaires qui sont rendus nécessaires par notre statut de député.

Dans un premier temps et au titre des commentaires, monsieur le Président, il s'agit de la question liée à l'inflation. C'est vrai, des chiffres nous ont été donnés, qui nous renseignent que l'inflation est passée en 2022 de 14% en valeur relative pour effectivement se stabiliser à zéro virgule quelque chose pour cent. Je ne retiens pas très bien le chiffre, mais pour 2023. Ce qui est une bonne chose. C'est vrai que c'est un domaine qui requière un certain domaine de technicité et que certainement que le système ou le process de calcul au niveau bien sûr de l'Etat n'est pas le même à notre niveau en tant que citoyens. Lorsque nous regardons de façon empirique ce qui se

fait ou ce qu'il y a lieu d'être relevé comme difficultés au niveau des populations. C'est un contraste qu'on nous dise que l'inflation s'est décélérée pendant que sur le terrain nous constatons effectivement que les conditions de vie des populations sont permanemment impactées par l'inflation. C'est une constante. Ce qui a été une vérité en 2023 se poursuit en 2024 et nous sommes tous dans ce pays et nous savons que même si nous devons saluer les efforts consentis par le gouvernement, il y a lieu en termes effectivement de devoir de vérité que l'inflation impacte négativement le quotidien des Burkinabè.

C'est pourquoi, j'aimerais revenir là-dessus, pour demander au gouvernement de nous expliquer un peu comment il appréhende cette situation ?

L'autre élément, monsieur le Président, c'est au niveau bien sûr du déficit de 55 milliards. Le camarade député, rapporteur général a insisté sur ce déficit comme s'il voulait encore nous rabâcher cela aux oreilles en nous disant qu'encore une fois de plus le budget de l'Etat exercice 2023 a connu un déficit et le gap s'élève à 55 milliards. Cela a été la même chose pour 2022, je voudrais noter que ce n'est pas quelque chose qui est propre à ce gouvernement, mais nous avons coutume dans ce pays de voir effectivement des budgets qui sont continuellement déficitaires.

Je voudrais mettre cette situation en lien avec le besoin de réalisme budgétaire. Parce que souvent on peut vouloir ratisser large, être excessif en matière de prévisions, pendant que l'on sait que le contexte tel qu'on l'a décrit effectivement nous imposait un certain nombre de rationalisme à avoir. Donc pourquoi nous continuons toujours à présenter les budgets qui à la fin de chaque exercice s'avère déficitaire ?

Je pose la question, parce que cela veut dire que si le budget a été déficitaire en 2023, comme le déficit sera répercuté sur l'exercice suivant, évidemment on peut s'attendre à ce qu'en 2024, le budget soit déficitaire.

J'ouvre une parenthèse pour demander à l'assistance de m'excuser parce que c'est un domaine que je ne maîtrise pas, les chiffres et moi, si ce n'est pas dans ma poche, je ne connais pas vraiment leur valeur parce que j'ai toujours été nul en maths. Je le précise. Donc vraiment c'est un domaine que je ne maîtrise pas. Donc ce sont des questions de profane pour éclairer ma lanterne comme je l'ai dit en début de prise de la parole.

Troisièmement, monsieur le Président, c'est saluer les performances enregistrées au niveau des comptes d'affectations spéciales (CAS). Je pense que quand on regarde la nomenclature, c'est au niveau des CAS que nous

tirons le maximum de satisfecit par rapport à des performances qui ont été engrangées. C'est le lieu pour nous de féliciter de façon spécifique les ordonnateurs ou les gestionnaires de ces comptes CAS et inviter le gouvernement à travailler dans le sens toujours d'atteindre ces performances, parce que nous voyons que ce sont les résultats de ces comptes CAS qui ont un peu contribué positivement à ce que nous puissions réaliser les objectifs qui ont été assignés au budget en 2023.

L'autre aspect, monsieur le Président, c'est le recouvrement des restes à recouvrer (RAR). Les RAR de type ordinaire comme ceux liés bien sûr aux exonérations. Mais en ce qui concerne les RAR ordinaires, je voudrais demander au gouvernement de nous dire, dans ce sens, quel est le rôle et la place de l'agent judiciaire de l'Etat ? Parce que ce sont des RAR quand on regarde pour certains, qui sont répertoriés depuis des années, jusqu'à présent ce n'est pas recouvré. Pourtant nous savons que l'agent judiciaire de l'Etat, une de ses missions, c'est de pouvoir effectivement, contraindre par la voie judiciaire à ce que ceux qui sont redevables donc au budget puissent donc s'acquitter.

Mais pourquoi l'agent judiciaire de l'Etat aujourd'hui semble selon nous, ne pas être mis à contribution pour pouvoir recouvrer ces RAR ? C'est une question.

Pour ceux de types extraordinaires qui sont comme si c'est l'Etat qui doit à l'Etat lui-même, donc ceux liés aux exonérations, est-ce qu'à ce niveau, il ne sied pas de rationaliser les exonérations ? Parce que selon ce que nous semblons constater, c'est que tous les ordonnateurs pertinents de budget sont effectivement habilités à autoriser des exonérations. Pendant que nous savons que c'est au niveau du ministère de l'économie et des finances que les choses normalement devraient être centralisées pour une question de visibilité et traçabilité par rapport à ces RAR.

Si presque tous les ordonnateurs sont autorisés à accorder des exonérations, est-ce que cela ne fait pas un fourre-tout qui finalement peut expliquer pourquoi nous avons tant de RAR au niveau de ceux de types extraordinaires qui comme je l'ai dit, c'est l'Etat qui doit à lui-même.

Pour terminer, monsieur le Président, je voudrais encore une fois de plus, dire qu'à ce stade et au vu de ce qui a été relevé comme performance par l'ensemble des commissions spécialisées de l'Assemblée, nous pensons que nous pouvons donner quitus à cette loi de règlement. Cependant, je veux réitérer les recommandations qui ont été faites par la commission spécialisée et recommander que le gouvernement puisse effectivement mettre en œuvre ces recommandations. Pour nous, l'objectif ici c'est d'accompagner le

gouvernement mais comme nous savons que tout part du budget, évidemment la bonne tenue des comptes, la bonne santé du budget est un gage essentiel pour que le gouvernement puisse réaliser effectivement l'ensemble des objectifs qu'il s'est assigné pour le bonheur de l'ensemble de nos concitoyens.

Je vous remercie monsieur le Président.

**Le Président**

Merci honorable.
Le député SANGARE Moussa a la parole.

**M. Moussa SANGARE (GC/FDS)**

Merci beaucoup monsieur le Président.

Je tiens aussi à féliciter la COMFIB et le gouvernement pour le travail abattu.

Ma première question, madame la Ministre est la suivante : selon la déclaration générale de conformité de la Cour des comptes à la page 6, je cite : « selon le gouvernement le compte d'affectation spéciale (CAS) intitulé Programmation pour la résilience, la gouvernance locale et les services, a été supprimé par la loi de finances n°042-2023/ALT du 15 décembre 2023 portant loi de finances initiale pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2024. Cependant, la Cour constate qu'aucune disposition de ladite loi ne consacre sa suppression ».

J'aimerais savoir madame la Ministre, est-ce qu'il n'est pas temps de veiller à la régularisation où à la suppression effective de ce CAS tant parlé ?

La deuxième question concerne la réponse à la 13è question, vous reconnaissez que les lois de règlement de 2021, 2022 et 2023 sont déficitaires. J'aimerais savoir : est-ce que la corruption, la fraude, le népotisme y sont pour quelque chose ? Si oui, quelles sont les mesures prises par le gouvernement pour y remédier ?

Et enfin, la dernière question : quel est l'état de la dette intérieure ? J'aimerais savoir l'état des lieux en termes d'apurements ?

Enfin ma dernière question s'adresse à la COMFIB, je remarque qu'au niveau de la question n°06, n°07 et n°08, la COMFIB a fait beaucoup de

constats pertinents. Quand je prends la question n°08 par exemple, il est dit que vous constatez qu'après plusieurs années de mise en œuvre du budget programme, que certaines dispositions de la LOLF et de ses textes d'application ne sont toujours pas respectés, qu'il s'agisse notamment celles relatives à la nomination des responsables de programmes, à l'animation du dialogue de gestion, à l'assignation annuelle de contrat de performance aux responsables de programme et responsables de budget opérationnel, le programme ainsi que leur évaluation. Et vous demandez au gouvernement, quelles sont les dispositions prises par le gouvernement pour corriger ces insuffisances ?

A la lecture de la réponse, on voit que le gouvernement n'a pas donné toute la réponse complète puisque le gouvernement dans sa réponse dit qu'il faut un conseil des ministres pour qu'on ait une réponse globale à la question. C'est pourquoi, j'aimerais savoir : quelles sont les dispositions prises par la COMFIB pour effectuer une mission d'information sur ces constats afin non seulement d'éclairer le peuple sur ces insuffisances mais aussi formuler des recommandations pertinentes à l'endroit du gouvernement. Je me dis que c'est sur ces points que le peuple vous attend le plus et c'est sur ces points que l'histoire nous jugera.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci bien honorable.
La députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA a la parole.

**Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC/PDCE)**

Merci monsieur le Président pour la parole.

J'ai quelques petites questions de clarification.

Avant de commencer, je tiens à féliciter la COMFIB ainsi que le gouvernement pour le travail abattu.

Ma première question est en lien avec les comptes de prêts. A la page 7, faisant le commentaire du tableau, le rapporteur général est revenu, il a évoqué, concernant les comptes de prêts justement, la notion « prêts à d'autres administrations publiques ». J'aimerais savoir : ce sont lesquelles ? Quelles sont les autres administrations publiques et qu'est-ce qui justifie ces prêts ?

Ma deuxième question est en lien toujours avec les comptes de prêts puisqu'après les prêts à d'autres administrations publiques, il est mentionné autres prêts intérieurs. Donc j'aimerais savoir : quels sont les autres bénéficiaires de ces autres prêts intérieurs et que renferme cette notion ? Et pourquoi ?

Ma troisième question est en lien avec la question n°13 qui concerne la dette intérieure. C'est vrai que l'honorable SANGARE Moussa vient de faire mention de la dette intérieure, moi également j'aimerais savoir puisqu'à la réponse à cette question n°13, le gouvernement a parlé de l'apurement justement de la dette intérieure par le paiement chaque mois d'une partie de cette dette intérieure. Donc j'aimerais avoir le bilan que le gouvernement peut faire de cet apurement en pourcentage. Aujourd'hui, qu'en est-il de cette dette intérieure et avec l'apurement chaque mois, à quel niveau nous en sommes ?

Et enfin, madame la ministre, j'aimerais avoir une idée sur le déficit global du budget de l'Etat, exercice 2023.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci bien honorable.
La députée BAMOUNI/KANSONO Esther a la parole.

**Mme Esther BAMOUNI/KANSONO (GC/FVR)**

Merci bien monsieur le Président pour la parole.

Je vais d'abord féliciter la COMFIB pour le travail abattu parce qu'ils sont au four et au moulin chaque jour. Et merci au gouvernement pour l'effort qui est fourni malgré la situation sécuritaire.

J'ai deux petites préoccupations : la première est à l'endroit de la Commission, nous avons débattu d'un point en commission, je pense que c'est peut-être une coquille qui a glissé. A la page n°08, au niveau du tableau en ce qui concerne les résultats des comptes spéciaux, notamment le compte d'avance aux administrations publiques. Nous remarquons que le compte est déficitaire. Pour que l'honorable Aly Badra qui ne s'y connait pas en chiffres puisse savoir que ce compte est déficitaire, c'est de demander d'ajouter le signe (-), pour qu'on sache que ce compte est négatif.

A l'endroit du gouvernement, c'est la réponse à la question n°15 en ce qui concerne les difficultés d'exécution au niveau des CAS qui sont entre autres : la non maîtrise des procédures d'exécution des CAS par les gestionnaires. Lorsque vous envoyez votre enfant au champ, la moindre des choses c'est de lui donner une daba pour pouvoir cultiver sinon il ne pourra rien faire. Quand je prends par exemple le fonds de soutien au développement de l'éducation de base, le fonds de soutien au système de santé et celui d'approvisionnement en eau et assainissement, l'appui à la formation professionnelle et celui des cantines scolaires et secondaires, certains sont exécutés à moins de 50% ; c'est de demander de renforcer les capacités de ces gestionnaires qui doivent gérer ces comptes au grand bonheur de notre population.

Merci bien monsieur le Président.

**Le Président**

Nous sommes au terme des interventions. Je remercie l'honorable qui vient d'intervenir et je passe la parole à la Commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président de la Commission, vous avez la parole.

**M. Moussa NOMBO**
*Président de la COMFIB*

Merci bien monsieur le Président.

Je crois qu'il y a deux observations qui ont été adressées à la Commission. Le rapporteur général apportera des éléments de réponse.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Effectivement à la préoccupation de l'honorable SANGARE Moussa, si nous regardons la question n°08, c'est un diagnostic qui a été fait au niveau de la mise en œuvre du budget programme telles que certaines dispositions de la LOLF et de ses textes d'applications le font ressortir. Mais malheureusement, cela n'est pas encore totalement respecté. Il y a le fait qu'effectivement, il y a quelques problèmes concernant la nomination de quelques responsables de programme, l'animation du dialogue de gestion,

l'assignation annuelle du contrat de performance et autres et même leur évaluation.

Donc le gouvernement a répondu, de mon point de vue la réponse est quand même très détaillée, toutes les dispositions qui sont mises en place, le gouvernement reconnaît d'abord qu'il y a effectivement encore du travail à ce niveau concernant par exemple l'opérationnalisation au niveau de certains responsables mais surtout un certain nombre d'outils qui sont mis en place et d'autres en cours d'élaboration, tels que les différents guides, les manuels de procédure qu'on verra après, c'est la question suivante d'ailleurs.

Je pense qu'à ce niveau, la proposition éventuellement pour la COMFIB de faire une mission d'information que notre collègue propose, nous allons la noter et voir dans quelle mesure nous pourrons la mener. Mais je pense que beaucoup de choses en termes d'outils et de procédures sur le contrôle interne, sur le contrôle de gestion sont en train d'être mis en place par le gouvernement. Peut-être que nous irons juste voir si effectivement ces outils et ces procédures fonctionnent réellement.

Au niveau de la question n° 02 concernant cette remarque de forme sur la présentation des comptes d'avance comme on l'a vu, qui sont tous débiteurs alors que les comptes CAS sont créditeurs, effectivement, nous reconnaissons que lors des travaux, madame BAMOUNI qui représentait la CGSASH a fait l'observation. Nous l'avons pris en compte et qu'on constate qu'effectivement en dernière minute dans le rapport global, cela ne ressort pas. Effectivement, pour pouvoir lire pour les profanes, quand le compte est débiteur, il faut mettre un signe moins devant.

Mais je pense que dans mon exposé, j'ai bien fait ressorti en lisant que ces comptes étaient débiteurs. Quand vous regardez les recettes dont le montant est nettement en dessous des dépenses, cela ne peut qu'être que moins. Ce sont les recettes moins les dépenses. Donc c'est noté madame BAMOUNI.

Merci, voilà les deux questions pour la COMFIB.

**M. Moussa NOMBO**
*Président de la COMFIB*

Je voudrais pour le budget programme, -merci pour l'interpellation - dire que c'est une initiative de longue haleine. Les premières initiatives ont commencé depuis 1998 et ont connu un coup d'accélérateur à partir de 2017. Aujourd'hui, il y a des avancées significatives.

Ce qui a été constaté comme travail à faire, le gouvernement l'a bien noté et à chaque fois que nous aurons l'occasion de travailler avec le gouvernement, nous allons demander à quel niveau se situe les avancées en la matière. Il faut féliciter le gouvernement et continuer à suivre.

Merci monsieur le Président.

**Le Président**

Je remercie le Président et les membres de la COMFIB. Je profite de l'occasion pour féliciter et remercier les membres des quatre autres commissions générales saisies pour avis.

A présent, je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Madame le Ministre, vous avez la parole.

**Mme Fatoumata BAKO/TRAORE**
*Ministre déléguée chargée du Budget*

Bonjour monsieur le Président.

Bonjour chers honorables députés.

Chers administrateurs parlementaires.

Chers amis, les hommes et femmes de médias.

Monsieur le Président, je voudrais encore une fois de plus au nom du Ministre de l'économie et des finances et du gouvernement, vous remercier pour votre accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre de l'action gouvernementale.

Je remercie également l'ensemble des députés qui ont bien voulu faire des contributions en termes de commentaires mais également qui ont posé des questions d'éclaircissement ou de compréhension.

Je m'en vais donc de ce pas, apporter quelques éléments d'éclairage tout en disant que nous prenons bonne note des différentes contributions, des recommandations qui ont été formulées à l'endroit du gouvernement à travers les interpellations qui ont été faites.

Concernant essentiellement la question de budget programme, comme monsieur le Président de la COMFIB vient de le dire, c'est une réforme qui est assez lourde. Peut-être au passage, il faut dire que le Burkina a été l'un des pays précurseurs dans la sous-région. Comme toujours, on l'a débutée depuis 1997-1998, nous sommes toujours en train de l'implémenter, de tenir compte des difficultés et voir comment est-ce qu'on peut l'améliorer et y aller vraiment au fur-et-à-mesure.

L'honorable Ali Badra OUEDRAOGO l'a dit, la question du budget, c'est comme on le dit, le budget, c'est le nerf de la guerre. Quelle que soit la bonne politique qui va être élaborée, si les questions budgétaires ne sont assez transparentes, assez bien gérées, on ne va pas bouger, on fera tout le temps du sur place. Donc on prend bonne note de toutes ces recommandations et suggestions à notre endroit et nous continuerons à travailler pour améliorer la gestion budgétaire.

Par rapport aux préoccupations de l'honorable OUEDRAOGO Aly Badra, la question liée à l'inflation, peut-être ici contrairement à ce que l'honorable pense, il maîtrise bien les questions économiques. Je vous rassure qu'au vu des questions et préoccupations que vous avez soulevées, ce sont des choses qui ne sont pas passées inaperçues à votre niveau.

Donc la question de l'inflation, c'est vrai qu'elle n'est pas facile à appréhender pour le citoyen lambda, mais l'inflation telle que nous le calculons, nous permet de voir le niveau d'évolution des prix. Ce n'est pas en termes de diminution des prix, mais du niveau d'évolution des prix. Est-ce que le prix d'une période A à une période B a sensiblement évolué ? C'est un peu dans ce cadre qu'on calcule le taux d'inflation.

Pour ce qui est du niveau de 2022 qui était assez spectaculaire (environ 14%), cela s'est expliqué par la crise russo-ukrainienne qu'on a connue et qui a impacté l'ensemble des pays. Ce n'est pas seulement le Burkina, les pays de la sous-région, même tous les pays du monde ont été plus ou moins impactés par cette crise, qui du reste n'est pas encore achevée. Donc naturellement, on ressent toujours les effets, mais qu'on arrive quand même à prendre en charge. Parce que la première année, j'allais dire peut-être une surprise et tout mais avec le temps on essaie de développer une certaine résilience et de pouvoir maîtriser ce niveau d'inflation.

Le gouvernement comme je le dis dans ce cadre du développement de la résilience a essayé de mettre des dispositifs notamment au niveau du ministère du commerce. Vous avez constaté sûrement que ces dernières

années, il y a la brigade de contrôle des prix au niveau du commerce qui fait beaucoup de sorties et d'interpellations. Ce sont des choses qui nous permettent de pouvoir encadrer et aussi permettre à la population et surtout aux acteurs du secteur privé notamment les commerçants de pouvoir rester dans les marges raisonnables. Il faut reconnaître que les gens profitent souvent de certaines situations pour exagérer un peu. Il y a cette question au niveau du ministère du commerce mais il y a également toute cette grande initiative de l'offensive agro-pastorale qui est en cours et qui est en train d'être développée.

On l'a démarré en 2023 et nous sommes en train de l'approfondir cette année pour pouvoir aussi permettre de réduire conséquemment les prix des productions nationales. Et peut-être pour ce qui concerne certains produits, que nous sommes obligés de toujours importés jusqu'à la date d'aujourd'hui, on pourra continuer à sentir des fluctuations effectivement un peu à la hausse mais qui doivent toujours rester maîtrisées. On ne peut pas dire que l'inflation sera zéro, mais c'est de pouvoir maîtriser le niveau en fonction des produits que nous ne produisons pas encore que nous sommes obligés d'importer pour le moment comme je l'ai dit, dû un peu à la conjoncture internationale que nous connaissons.

Donc voilà un peu des éléments que je pouvais apporter concernant cette question d'inflation qui joue négativement sur le bien-être des populations. Je suis d'accord avec vous à travers les questions de panier de la ménagère, nous allons tous au marché on sait ce que sait. Donc on partage la préoccupation et le gouvernement continuera à travailler vraiment pour la prise en charge adéquate de cette question, du reste qui a déjà commencé.

La question du déficit de 55 milliards, chaque année il y a des déficits, pourquoi est-ce qu'on continue ? Peut-être à ce niveau, il faut dire que le déficit de 55 milliards, est vraiment une exception pour l'année 2023. Pour le compte de la trésorerie, habituellement ce compte est excédentaire, le résultat comptable habituellement est excédentaire. A titre d'illustration, en 2022, il était excédentaire de 88 milliards 700 millions environ, c'est vraiment 2023. Puisque cela représente le niveau des encaissements réels que nous avons eu en 2023 et le niveau des décaissements réels qui ont été effectués sur l'année 2023, cela veut dire donc qu'on a dépensé un peu plus que ce qu'on a effectivement encaissé en 2023. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'en 2023, on a fait beaucoup d'investissements notamment au niveau de la question de la défense et de la sécurité. Cela pourrait un peu expliquer le fait que ce résultat ait été déficitaire de 55 milliards.

Je pense qu'il y avait une question un peu en lien avec le déficit global budgétaire en 2023 ; il ressort à quatre cent quatre milliards cent quatre-vingt-deux millions huit cent quarante-sept mille neuf cent cinquante-six francs. C'est le déficit budgétaire qui est différent de ce résultat comptable.

Pour la question des restes à recouvrer, le rôle de l'AJE. Qu'est-ce que l'AJE fait par rapport aux Restes à recouvrer notamment pour ce qui est des contribuables qui doivent à l'Etat ? L'AJE est vraiment mis à contribution comme vous-même vous l'avez relevé, c'est vraiment l'une des attributions premières de l'AJE. Donc il est mis à contribution et il arrive à faire des recouvrements même si ce niveau de recouvrement ne nous satisfait pas toujours. Peut-être qu'il y a des entreprises qui n'existent plus, on connait un peu comment nos entreprises sont créées dans nos pays et comment cela fonctionne. Lorsque le fondateur n'est plus, généralement ce n'est pas sûr que la relève puisse être assurée donc s'il y avait des prêts au niveau de l'Etat, il devient difficile de recouvrer. Ou bien il y a certains qui créent des entreprises lorsque l'entreprise ne donne plus, on crée une autre entreprise, « faire disparaître » cette entreprise qui devait à l'Etat. En tout cas, il y a beaucoup d'aspects qui rentrent en ligne de compte.

Nous sommes en train de regarder ce qui peut être fait ; je sais que l'AJE a été fortement mise à contribution et interpellée pour qu'elle soit un peu plus agressive, pour surtout dissuader, même si on n'arrive pas totalement à recouvrer pour ce qui est des cas actuels, mais qu'on arrive à dissuader ceux qui voudront refaire les mêmes choses dans le futur. Sinon l'AJE est bel et bien mise à contribution, seulement qu'on a besoin d'être encore plus rigoureux en la matière.

Pour ce qui est du volet des admissions… l'autre volet qui relève de l'Etat par rapport aux exonérations et autres.

Là également, on a constaté que la question des exonérations n'était pas toujours en faveur de l'Etat mais cela pourrait s'expliquer par des conventions que nous avons généralement avec certains partenaires au développement qui viennent pour nous accompagner et nous appuyer, donc on a eu à signer des conventions dans lesquelles on a décidé de prendre en charge…. C'est fait comme une contribution de l'Etat à l'accompagnement de ce partenaire. Si quelqu'un vient vous accompagner et vous lui demandez encore de payer des impôts et taxes, cela devient un peu difficile et ce n'est pas toujours accepté.

Mais on essaie de voir, je sais que la question est en discussion, il y a une équipe qui a travaillé et qui a fait des recommandations que nous allons examiner pour voir qu'est-ce qui peut être fait pour réduire cette charge au niveau de l'Etat. Sinon pour le moment, ce sont nos textes, ce sont nos conventions et nos accords qu'on a eu à signer avec les partenaires.

Les questions de l'honorable SANGARE Moussa, compte d'affectation programmation pour la résilience, la gouvernance et les services. Ce compte n'a pas été supprimé, il existe bel et bien. Par contre c'est le compte d'affectation spéciale « gestion des frontières » qui a été supprimé. Parce qu'on s'est rendu compte après qu'il ne répondait pas vraiment à la gestion des comptes d'affectation spéciale. Donc il a été décidé de sa suppression.

La deuxième question est en lien avec le fait que les lois de règlement des années antérieures étaient déficitaires. On a constaté que c'est toujours déficitaire, est-ce que cela n'est pas dû aux questions de fraudes, de corruption ? Il faut dire que comme nous l'avons dit dans une de nos réponses, le fait que les lois de règlement ressortent à un niveau déficitaire, est adossé au fait que la loi de finances elle-même est déficitaire. On demande à ce que le gouvernement à travers le ministère des finances et de l'économie prenne des dispositions pour trouver des ressources pour combler ce déficit.

Et comme la loi de règlement, c'est l'exécution de la loi de finances, naturellement on ressort avec ce niveau déficitaire. Mais dire toute de suite que c'est une question de fraude, de corruption même si ce sont des fléaux que nous connaissons et sur lesquels nous sommes en train de travailler, je ne peux pas dire qu'on fera systématiquement le lien. Ce qu'il faut faire ici, c'est de travailler à améliorer la gestion budgétaire comme nous sommes en train de le faire actuellement en réduisant certaines dépenses qui ne sont pas essentielles. Notamment certaines dépenses de fonctionnement et aller vraiment sur l'essentiel.

Je pense qu'on a commencé ce travail, donc on essaie de sensibiliser l'ensemble des acteurs qui sont sur la ligne de gestion des finances publiques pour prendre en compte la nouvelle vision et les nouvelles orientations du monde en termes de bonne gestion budgétaire tout en ne mettant pas forcément de côté, les questions de fraudes et corruptions sur lesquelles beaucoup de choses sont en train d'être fait actuellement par le gouvernement, vous suivez l'actualité. Beaucoup de choses sont en train d'être faites et cela commence à porter des fruits et on continue à poursuivre dans ce sens qu'on arrive, même si on n'a pas zéro corruption, qu'on puisse la réduire à sa plus petite expression.

L'état des lieux de la dette intérieure, la question est revenue avec l'honorable TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle. Il faut dire que la question de la dette intérieure est une question incontournable aujourd'hui. Ce qui fait qu'au niveau du gouvernement à travers le ministère de l'économie et des finances, nous la prenons comme une question prioritaire. Comme je l'ai déjà dit ici, je pense à plusieurs fois, il y va de l'intérêt du ministère de l'économie et des finances qu'on puisse arriver à apurer cette dette intérieure.

Mais ce qu'il faut relever c'est que la dette intérieure est dynamique. C'est un stock qui se reconstitue, on arrive à payer mais en même temps on constitue rapidement le stock. On travaille à ce qu'on puisse réduire les délais. L'Etat à 90 jours pour régler lorsqu'on dépose une facture définitive. C'est de travailler maintenant à respecter ce délai que nous reconnaissons assez difficile à tenir. Nous n'arrivons pas à respecter forcément ce délai de 90 jours. Ce qui fait que cela entre dans les lots des aérées de dette intérieure.

Pour donner quelques chiffres, il faut dire que nous étions à 2023 environ 500 milliards de dette intérieure qu'on a apurée et actuellement nous sommes à environ 300 milliards. Mais comme je le dis, c'est vraiment dynamique. Il y a certaines factures qui sortent et il y a certaines qui viennent. Donc c'est assez dynamique, mais on continue à travailler à ce qu'on puisse satisfaire les fournisseurs nationaux par rapport à cette dette intérieure et surtout dynamiser notre économie qui y va de notre intérêt aussi.

Apurement de la dette intérieure, le déficit global, j'ai répondu. Je pense qu'il y a deux questions qui sont restées, celles de l'honorable KALENZAGA en lien avec certains postes au niveau des prêts, nous allons apporter des éléments de précision plus tard pour donner un peu plus de détails. Nous pourrons vous donner plus de notes pour ces différents postes, des éléments constitutifs de ces postes de prêts.

Monsieur le Président, voilà les éléments de réponse que j'ai voulu partager avec les honorables députés.

Merci.

**Le Président**

Je remercie le gouvernement…

**M. Moussa NOMBO**
*Président de la COMFIB*

Monsieur le Président !

**Le Président**

Oui.

**M. Moussa NOMBO**
*Président de la COMFIB*

Je demande la parole pour rassurer suite à une interpellation.

Je voudrais rassurer l'honorable BAMOUNI/KANSONO Esther qui avait fait une observation de forme tout à l'heure, qu'en fait dans le rapport présenté par le rapporteur général tout à l'heure, c'est le dossier tel que présenté par le gouvernement. Vous allez voir tout à l'heure quand nous allons examiner le projet de loi de finances, le texte qui a été amendé par la commission que tous les signes dont vous parlez vont réapparaître. C'était pour vous rassurer que l'ensemble des choses ont été prises en compte.

Merci monsieur le Président.

**Le Président**

Merci monsieur le Président de la COMFIB.

Le débat général est clos.

J'appelle à présent en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°116.

Je passe la parole à la Commission.

**Intitulé du projet de loi**. Y a-t-il des observations ?

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Non, monsieur le Président, il n'y a pas d'observation à ce niveau.

**Le Président**

**Les visas**. Y a-t-il des observations ?

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Oui, monsieur le Président, nous avons apporté des amendements qui sont expliqués en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

**Mme Esther BAMOUNI/KANSONO**
*Troisième secrétaire parlementaire*

Monsieur le Président, avec l'arrivée de l'honorable THIOMBIANO Fayçal Harold nous sommes à 67 votants.

Merci.

**Le Président**

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

**Article 1.** La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 1, il n'y a pas d'amendement.

**Le Président**

L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 67
Adopté.

**Article 2.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 2, nous avons un amendement et il est expliqué en notes de bas de page.

**Le Président**

Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 67

Adopté.

**Article 3.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 3, il y a des amendements, que ce soit à l'intérieur du tableau, que ce soit dans les narratifs et tous ces amendements en gras sont expliqués en notes de bas de page.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 3 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 67

Adopté.

**Article 4.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 4, il y a des amendements en gras dans le tableau et ils sont expliqués en notes de bas de page.

**Le Président**

Je mets l'article 4 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 67

Adopté.

**Article 5.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Il y a quelques amendements à l'intérieur du tableau et ils sont expliqués en notes de bas de page.

**Le Président**

Je mets l'article 5 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 67

Adopté.

**Article 6.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 6, il n'y a pas d'amendement.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 6 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 67

Adopté.

**Article 7.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 7, nous avons des amendements portés en gras et également un chiffre ou quelques chiffres au niveau du tableau et nous attirons votre attention ici que comme on vient de le dire, nous avons les signes moins qui apparaissent au niveau des comptes d'avance et des comptes de prêts.

Donc tout ceci est en gras avec les signes moins. Tous ces amendements en gras sont effectivement expliqués en notes de bas de page concernant l'article 7.

**Le Président**

Merci. Je mets l'article 7 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 67

Adopté.

**Article 8.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Nous avons deux amendements au niveau de l'article 8, et ils sont en gras et expliqués en notes de bas de page.

**Le Président**

Je mets l'article 8 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 67

Adopté.

**Article 9.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

A l'article 9, nous avons deux amendements. Je profite pour dire qu'à l'article précédent 8, c'était deux amendements au lieu d'un seul. Ils sont donc en gras et expliqués en notes de bas de page pour l'article 9.

**Le Président**

Je mets l'article 9 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 67

Adopté.

**Article 10.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**
*Rapporteur général de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Il n'y a pas d'amendement au niveau de l'article 10.

**Le Président**

Je mets l'article 10 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 67

Adopté.

A présent, je passe aux voix l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°116 :

**Contre : 00**
**Abstention : 00**
**Pour : 67**

**Adopté.**

***L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup de maillet)***

J'appelle en discussion le dossier n°120.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

**Mme Fatoumata BAKO/TRAORE**
*Ministre déléguée chargée du Budget*

Nous n'avons pas d'observation, monsieur le Président.

**Le Président**

Je remercie le gouvernement.

Je donne la parole au Président de la COMFIB pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

**M. Moussa NOMBO**
*Président de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable ZANGRE François à présenter à la plénière la synthèse donc du rapport de la Commission des finances et du budget.

**M. François ZANGRE**
*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°120*

Merci monsieur le Président de la COMFIB.

Bonjour monsieur le Président.

Bonjour aux membres du gouvernement.

Chers collègues.

Bonjour les amis fonctionnaires de l'administration du parlement.

Chers amis de la presse, bonjour.

Monsieur le Président, avec votre permission, je m'en vais vous livrer la quintessence du rapport de la Commission des finances et du budget (COMFIB).

Burkina Faso- Unité-Progrès-Justice.

Quatrième République, troisième législature de transition.

Session permanente, Assemblée législative de transition.

Commission des finances et du budget (COMFIB).

Rapport n°2024-039/ALT/COMFIB.

Dossier n°120 relatif au projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n°7579-BF signé le 05 juillet 2024 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement additionnel du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel, phase 2, au Burkina Faso (PRAPS 2-BF).

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB) par le député François ZANGRE, rapporteur.

***(Il donne lecture intégrale dudit rapport)***

Ouagadougou, le 26 octobre 2024

Le Président : Moussa NOMBO,
Le Rapporteur : François ZANGRE

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.
Je passe la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

**M. Daniel ZOUNGRANA**
*Président de la CAEDS*

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable SAVADOGO P. Edouard à livrer le rapport de la Commission.

Merci.

**M. P. Edouard SAVADOGO**
*Représentant le rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°120*

Merci monsieur le Président de la CAEDS.

Monsieur le Président avec votre autorisation, je voudrais aller directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

Merci.

**APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION.**

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité estime que la ratification de l'Accord de financement contribuera à donner une réponse à la crise alimentaire à travers :

- la reconstitution du cheptel dans la zone d'intervention du Projet ;
- l'amélioration de la situation alimentaire des populations vulnérables et ;
- l'accès de leurs animaux aux aliments.

Par conséquent, elle émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 29 octobre 2024.

Le Président : Daniel ZOUNGRANA et je fais la lecture pour le compte du rapporteur : Marc Bertin GANSONRE.

Merci.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, je donne la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

**M. Kanibè TUINA**
*Vice-président de la CDD*

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, nous demandons à l'honorable ZONGO Sayouba de bien vouloir livrer à la plénière le contenu du rapport de la CDD.

**M. Sayouba ZONGO**
*Rapporteur de la CDD pour le dossier n°120*

Merci mon Vice-président.

Monsieur le Président, avec votre autorisation, j'aimerais aller directement à l'appréciation et l'avis de la Commission.

Merci bien.

**APPRECIATION ET AVIS DE LA CDD**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Au terme de ces échanges, la CDD estime que l'adoption du présent projet de loi contribuera :

- au renforcement des capacités de la Société burkinabè d'intrants et de matériels agro-pastoraux (SOBIMAP) ;
- au soutien de la politique actuelle du gouvernement en matière de souveraineté alimentaire traduite par « l'Offensive agropastorale et halieutique » ;
- au renforcement de la résilience des pasteurs et agropasteurs d'une part et celle des populations les plus vulnérables dans les localités ciblées d'autre part.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 04 novembre 2024.

La première secrétaire : Mariam SIDIBE,
Le rapporteur : Sayouba ZONGO.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.
Enfin, je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

**Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA**
*Présidente de la CGSASH*

Merci monsieur le Président.

Avec votre permission, je vais inviter le député Drissa KY à bien vouloir livrer à la plénière le contenu du rapport d'avis de la CGSASH.

Je vous remercie.

**M. Drissa KY**
*Rapporteur de la CGSASH pour le dossier n°120*

Merci madame la Présidente.

Monsieur le Président, avec votre autorisation, j'aimerais aller directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

**APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

Au terme de ces échanges, la Commission estime que la ratification du présent Accord permettra de :

- réviser les investissements initiaux du financement additionnel au Projet ;
- reconstruire le stock national de sécurité alimentaire ;

- faciliter l'accès durable des producteurs aux intrants par l'accroissement des capacités d'intervention de la Société burkinabè d'intrants et de matériels agro-pastoraux (SOBIMAP).

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Fait à Ouagadougou, le 29 octobre 2024.

Le Vice-président : Y. Aimé SOME,
Le rapporteur : Drissa KY.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Vous avez la parole.

***(Inscription des députés sur la liste)***

Sont inscrits : les honorables Issa SAWADOGO, Aly Badra OUEDRAOGO, Daniel ZOUNGRANA et TUINA Kanibè.

L'honorable Issa SAWADOGO a la parole.

**M. Issa SAWADOGO (GC/OSC)**

Merci beaucoup monsieur le Président.

Je n'ai pas de question à adresser au gouvernement mais c'est un petit mot de reconnaissance.

Je voudrais dire merci et féliciter le gouvernement, pour avoir pris en compte l'aspect inclusion dans ce projet de texte. Merci d'avoir pris en compte les personnes handicapées de notre pays même si au niveau des critères de distribution, cela n'est pas équitable à leur niveau.

Et je souhaiterais aussi, si ce n'est pas de trop, au niveau des composantes, les femmes et les jeunes ont été nommément cités, qu'on

ajoute également la sous-composante personnes handicapées. A mon avis, cela donnera encore plus de tonus au caractère inclusif de ce projet de texte.

Merci madame le Ministre, merci à l'ensemble du gouvernement.

**Le Président**

Merci bien honorable.
Le député Aly Badra OUEDRAOGO a la parole.

**M. Aly Badra OUEDRAOGO (GC/PP)**

Merci monsieur le Président pour la parole.

Tout a été dit et bien dit, des mots de félicitations et d'encouragements à l'endroit du gouvernement.

Cependant, je voudrais peut-être faire 2 commentaires : le premier c'est de faire mienne cette assertion de feu Président Sangoulé LAMIZANA qui disait, je cite : « *la Haute Volta (en son temps et maintenant Burkina Faso) souffre plus de la sécheresse d'esprit et le manque de vertu de ses fils que de l'aridité de son sol et de l'austérité du climat* ».

Ceci pour dire que quand bien même nous sommes fondés à croire que globalement les Burkinabè sont vertueux, force est de constater que l'actualité nous donne à observer effectivement des détournements de deniers publics, de fonds publics qui sont donc l'œuvre malheureusement des appelés de la fonction publique, surtout dans des domaines assez sensibles où on aurait pu peut-être se dire que tout sauf dans ces matières, dans ces domaines.

Je fais ce rappel parce que le projet qui nous est soumis ce matin pour ratification a pour vocation, de traiter d'une question qui est sensible. Les retombées devraient peut-être aller dans le sens et dans l'intérêt des personnes déjà gravement affectées par la situation que nous connaissons tous. C'est pourquoi, nous avons l'obligation en tant que représentants du peuple burkinabè, d'élever la voix pour recommander la vertu dans la gestion des deniers publics dans tous les domaines et surtout dans les domaines assez sensibles.

Je pense que nous n'avons pas le droit aujourd'hui, dans ce contexte actuel de ne pas répondre avec assez de vertus à ces défis qui se présentent

à notre pays et pour lesquels défis, le pays nous fait confiance pour pouvoir les relever.

C'est vrai, des brebis galeuses il y en a partout mais je pense qu'il est du devoir des premiers responsables de travailler à pouvoir débusquer ces brebis galeuses et effectivement, de les traiter avec rigueur. Si on le dit, on nous dira que ce sont des questions qui sont déjà donc en justice et une fois que ces questions ne sont pas revêtues de l'autorité de la chose jugée, nous sommes mal fondés à pouvoir donc tirer des conclusions. Mais nous savons tous et que nous sommes tous dans le pays, on sait ce qui se passe et que la vertu n'est pas la chose la mieux partagée chez tout le monde.

Donc, c'est inviter le gouvernement et l'encourager dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, de veiller à ce qu'effectivement ce qu'on nous fait aujourd'hui comme promesse, que sur le terrain, les populations qui espèrent en ce gouvernement, puissent évidemment avoir gain de cause dans la mise en œuvre de ce projet.

L'autre aspect, c'est que c'est un projet qui sera mis en œuvre lorsqu'on regarde la cartographie dans des zones à hauts risques et à défi sécuritaire prononcé. Ce qui va dire qu'il faut asseoir une véritable ingénierie pour pouvoir effectivement adresser le projet à bon escient. C'est encore donc j'allais dire, un autre défi qui est lancé au gouvernement. Mais nous, nous pensons que le gouvernement a déjà pris en compte l'ensemble bien sûr de ces éventualités et que dans la mise en œuvre du projet, vraiment, il en tiendra compte afin que les véritables bénéficiaires du projet puissent évidemment bénéficier, je me répète, des résultats escomptés dans la mise en œuvre de ce projet.

Monsieur le Président, félicitations encore au gouvernement, je chute en disant que ce que nous disons, ce n'est pas dans le sens de nier les efforts consentis par le gouvernement, c'est toujours dans le sens de pouvoir l'encourager et de mettre souvent le doigt là où cela fait le plus mal comme une piqûre de rappel pour qu'ils se disent que même si ce qui est fait est appréciable, les défis encore restent énormes et nous pensons qu'en conjuguant nos efforts, nous arriverons effectivement à relever les défis qui se présentent à nous.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci bien honorable.
Le député Daniel ZOUNGRANA a la parole.

**M. Daniel ZOUNGRANA (GC/FDS)**

Merci monsieur le Président pour la parole.

Je félicite le gouvernement pour ce projet qui, sans doute, améliorera les conditions de vie des personnes vulnérables.

Toutefois, je me pose vraiment des questions quant à la mise en œuvre intégrale de ce projet dans cette région où il y a énormément de défis notamment, sécuritaires à relever.

Quelles sont donc les mesures que le gouvernement compte mettre en place pour accompagner ces producteurs surtout les éleveurs quant à la sécurisation de leurs animaux ? Une chose est de les aider mais une chose aussi est de pouvoir les accompagner un tant soit peu, parce que, j'ai bien peur que ces animaux ne retournent entre les mains des terroristes ou bien ne se retrouvent pratiquement dans d'autres pays voisins au regard des attaques qui se perpétuent çà et là.

L'autre préoccupation aussi, c'est l'accès des éleveurs aux services vétérinaires. Comment vont-ils vraiment conduire leurs animaux vers ces services ou bien l'inverse ? C'est-à-dire, les agents vétérinaires qui seront appelés à se déplacer vers les éleveurs.

Enfin, je voudrais savoir : quelle est la composition du stock de sécurité alimentaire ? Est-ce que ce stock n'est constitué uniquement que de la production nationale ou bien ce stock est dépendant vis-à-vis des importations ?

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci bien honorable.
Le député TUINA Kanibè a la parole.

**M. Kanibè TUINA (GC/PDCE)**

Merci monsieur le Président pour la parole.

Mes félicitations et tous mes encouragements à la COMFIB pour la constante sollicitation. Je félicite également le gouvernement pour le souci d'améliorer la situation de nos éleveurs en cette période de crise.

Ma préoccupation, je ne sais pas si c'est moi qui ne comprends pas trop, dans la description du financement, je note cinq composantes mais à la lecture à la réponse du gouvernement à la question numéro une, le tiret neuf, je ne vois pas de lien dans la description, à savoir le tiret 9 parle d'établissement de documents civils, délivrance de 15 000 CNIB et 50 000 documents d'état civil. Je ne comprends pas et je voudrais demander à madame le Ministre, si elle peut m'éclairer davantage.

Merci monsieur le Président.

**Le Président**

Merci bien honorable.

Nous sommes au terme des interventions. Je passe la parole à la Commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

**M. Moussa NOMBO**
*Président de la COMFIB*

Merci bien monsieur le Président.

Il n'y a pas de question adressée à la Commission, nous allons laisser le gouvernement répondre aux questions qui lui ont été adressées.

**Le Président**

Je remercie donc le président et les membres de la COMFIB ainsi que les députés membres des 3 autres commissions générales saisies pour avis.

A présent, je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Madame le Ministre, vous avez la parole.

**Mme Fatoumata BAKO/TRAORE**
*Ministre déléguée chargée du budget*

Merci bien monsieur le Président et merci à tous les intervenants, aux honorables députés, pour encore une fois des contributions et également des questions d'éclaircissement.

Nous prenons bonne note des félicitations mais également des interpellations. Nous pensons que leur place est très importante aussi, que le gouvernement soit interpellé régulièrement pour lui permettre vraiment de mesurer toujours vraiment la portée des préoccupations au niveau des populations. C'est cela son rôle, la satisfaction de la grande masse des populations à la base.

Donc les interpellations sont toujours les bienvenues et nous en tiendrons compte pour améliorer également l'action gouvernementale.

Cela dit, concernant la doléance de l'honorable OUEDRAOGO Aly Badra, je pense que c'est déjà pris en charge à travers le fait que déjà les personnes qui bénéficiaient au niveau du projet, on a vu au niveau des critères, il y a les personnes vivant avec un handicap qui ont été nommément citées. Maintenant peut-être que je n'ai pas très bien compris mais à notre niveau, je pense que c'est déjà pris en charge.

La question par rapport une fois encore à la bonne gestion des deniers publics, également la question de la corruption, de la fraude, de la mal gouvernance et surtout avec tout ce qui se passe, avec l'actualité qu'on suit tous, je pense que le gouvernement prend également bonne note de cette interpellation. Comme je le disais, nous allons prendre des dispositions nécessaires qui sont d'ailleurs déjà prises mais qu'on continuera à renforcer pour que ce fléau, comme je le disais tantôt puisse vraiment être réduite à sa plus petite expression.

Quand on essaye de regarder un peu et d'analyser, c'est vrai qu'on nous a toujours dit que le Burkina Faso est un pays pauvre, mais on a beaucoup de ressources. C'est surtout la question de la mauvaise gestion qui a fait qu'on n'a pas pu atteindre un certain niveau de développement. Et je pense que le gouvernement actuel a mesuré toute la portée de cette question et c'est ce qui fait qu'il y a beaucoup de choses qui sont en train d'être faites, beaucoup de réformes qui sont en train d'être faites pour nous permettre de revenir, de retomber petit à petit sur nos deux pieds et pouvoir aller vers ce développement de façon endogène. On a beaucoup de ressources, pour peu

qu'on arrive à bien les gérer, je pense qu'on peut faire des choses merveilleuses pour nos populations.

On prend bonne note de cette question aussi, nous prenons à bras le corps et nous allons continuer à solliciter l'accompagnement des honorables députés, également aussi celle de la population que vous avez l'occasion de rencontrer pour toujours sensibiliser. C'est vrai qu'il y a des questions de sanctions, de répressions mais si on sensibilise et on n'arrive même pas à cela, je pense que c'est la meilleure des choses.

Dans le cas contraire pour les fautifs qui seront pris, vous l'avez également relevé souvent il n'y a pas de suite après. Mais je pense que cette heure, pour ne pas reprendre les mots du Ministre de la Sécurité : « *la récréation est terminée* », donc les lignes vont vraiment bouger à ce niveau.

Les questions de l'honorable ZOUNGRANA Daniel, les mesures qui sont prises par rapport à la sécurité aussi bien des éleveurs et du bétail que des agents vétérinaires et autres par rapport à la crise sécuritaire qu'on connait et spécifiquement concernant la zone qui est couverte par le projet, il faut dire que dans les réponses aux questions, il y a eu déjà un petit bilan qui a été fait par rapport aux acquis. C'est depuis 2022 que le projet est en cours, donc il y a déjà un certain nombre d'acquis, cela veut dire que ce n'est pas quelque chose de nouveau qu'on commence. C'est une autre phase, on passe à une autre phase et je pense que l'unité de gestion du projet mesure bien la portée de ces préoccupations et si elle est arrivée à travers le bilan qui a été présenté à faire de bons résultats, chose qui a prévalu à ce qu'on puisse avoir ce financement additionnel, les dispositions nécessaires pourront être prises pour renforcer cette sécurité.

Du reste, il y a un système qui a été développé, le PRODIMA qui est un système de service digital qui permet donc grâce à des puces d'assistance de sécurité, de suivre les animaux et de retrouver notamment les animaux qui ont été volés. C'est dire que comme je le dis, ce n'est pas un projet nouveau, c'est une phase additionnelle, il y a des dispositions qui sont déjà prises et qui vont être renforcées. Mais au-delà de tout cela, on espère et on croit qu'on arrivera bientôt à sécuriser cette zone totalement.

Aussi, en lien un peu avec la coopération que nous avons avec les autres de l'AES, puisqu'il faut aussi remarquer que c'est un projet sous régional. Donc, il y a toute cette dynamique qui peut être mise en œuvre d'une interopérabilité entre les différents Etats.

Pour le stock de sécurité, je dirai que le stock de sécurité est composé essentiellement de la production nationale. Du reste, C'est l'objectif qui est assigné et qui est poursuivi et je pense que c'est ce qui se fait actuellement. Le stock de sécurité qui est géré entre autres par la SONAGESS et le Comité national de sécurité alimentaire. C'est une production locale et c'est pour cela même qu'on a restructuré ce projet. Comme on l'a dit, dans la description, initialement le projet n'avait pas été formulé comme tel mais lorsque c'est venu en Conseil de ministres la première fois, on a trouvé que la vision actuelle n'était pas assez prise en charge. Ce qui a fait qu'on a retourné le dossier, repartir vers le partenaire au développement, échanger de nouveau avec eux pour leur permettre de rentrer dans notre vision. Chose qu'ils ont accepté et ce qui a fait qu'on a restructuré le projet et on voit ici qu'il y a une bonne part qui est orientée au niveau de la Société burkinabè des intrants et des matériels agropastoraux.

Notre vision aujourd'hui, ce n'est plus de continuer à recevoir de l'aide toute faite mais plutôt amener les populations à pouvoir elles-mêmes se prendre en charge à travers l'offensive agrosylvopastorale et la mise à disposition des intrants subventionnés ou bien de façon gratuite aux producteurs, pour que les populations mêmes puissent se prendre en charge correctement au lieu de rester à attendre chaque fois que des projets ou des donateurs veillent bien venir leur donner des choses.

Ce qui a fait qu'on a vraiment travaillé à restructurer ce projet en ce sens et le partenaire a bien compris cette vision. Donc une bonne part de ce financement additionnel est orientée au niveau de la SOBIMAP que nous pensons si elle est bien accompagnée, peut nous permettre de faire de grandes choses en termes de sécurité alimentaire.

La sous-composante en lien avec la délivrance des CNIB et des documents d'état civil. En fait, c'est juste pour assurer un peu la sécurité des éleveurs, des pasteurs aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. Comme c'est un domaine de transhumance, c'est toujours bien que les acteurs puissent avoir les documents nécessaires en leur possession.

Voilà donc, monsieur le Président, chers honorables députés les éléments de réponse que j'avais à apporter. Je vous remercie.

**Le Président**

Je remercie le gouvernement.

**M. Moussa NOMBO**
*Président de la COMFIB*

Monsieur le Président, je vais demander la parole.

**Le Président**

Ok.

**M. Moussa NOMBO**
*Président de la COMFIB*

Juste pour vous signaler qu'en fait l'honorable TUINA Kanibè avait pris les résultats qui avaient été présentés, puisqu'on a dit que c'est un financement additionnel. Ce sont les résultats antérieurs du projet qui ont été présentés dès le début qui ont été demandés. Et comme le Ministre a eu à le souligner, la restructuration a été profonde dans la mesure où on est passé d'un processus où il fallait essentiellement distribuer de la nourriture à un processus où il faut capaciter les acteurs, pour que ces acteurs produisent eux-mêmes ce dont ils ont besoin pour consommer.

Donc au lieu de distribuer du poisson, il faut apprendre aux acteurs à pêcher, c'est de cela qu'il s'agit et le projet est essentiel dans la vision actuelle du gouvernement. C'est pourquoi, je voulais insister là-dessus.

**Le Président**

Merci bien.
Alors, je voudrais en tout cas féliciter l'ensemble des acteurs, pour la co-construction et c'est justement dans ce sens que je voudrais féliciter le gouvernement, pour les choix politiques qui se font et qui, j'en suis sûr, nous sortiront de la pauvreté, pour concrétiser enfin, la pensée du Président SANKARA qui veut que nous demandions désormais *l'aide qui aide à assassiner l'aide.*

Et cela, je crois que nous pouvons comme on le dit, c'est vrai que nous pouvons, nous devons travailler à pouvoir vraiment. Parce que l'ingéniosité que nous devrons mettre en œuvre pour ces choix politiques qui ne vont plus s'intégrer dans des calculs qui vont spolier même le pays mais plutôt trouver les moyens et les ressources là où il faut, pour rendre notre population suffisamment résiliente et surtout qu'elle puisse d'elle-même accéder à la prospérité.

Et c'est dans cela que la souveraineté que nous prônons pourra effectivement s'afficher et nous aider à vivre aisément dans notre pays qui n'a jamais été pauvre, vous l'avez si bien dit et qu'on attribue de pays pauvre très endetté, le dernier très souvent dans la liste.

Alors, nous devons refuser cela désormais et c'est pourquoi, nous comptons sur vous, sur votre engagement et surtout sur la sincérité que vous pouvez avoir dans l'exécution de vos missions de tous les jours. Rassurez-vous que nous sommes là pour vous accompagner, pour vous aider partout où cela est nécessaire.

Donc ceci étant, je déclare le débat général clos.

A présent, j'appelle en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°120.

Je passe la parole à la Commission.

**Intitulé du projet**. Y a-t-il des observations ?

**M. François ZANGRE**
*Rapporteur COMFIB pour le dossier n°120*

Monsieur le Président, il y a au niveau de la page de garde, un amendement en gras et expliqué en note de bas de page.

**Le Président**

**Les visas.** Y a-t-il des observations ?

**M. François ZANGRE**
*Rapporteur COMFIB pour le dossier n°120*

Monsieur le Président, il y a un amendement en gras et expliqué en note de bas de page.

**Le Président**

Merci.
Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

**Mme Esther BAMOUNI/KANSONO**
*Troisième Secrétaire parlementaire*

Monsieur le Président, nous avons 67 votants.

Merci.

**Le Président**

Merci.
**Article 1.** La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

**M. François ZANGRE**
*Rapporteur COMFIB pour le dossier n°120*

Merci monsieur le Président.

Article 1, il y a un amendement en gras et expliqué en note de bas de page.

**Le Président**

Merci. L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 67

Adopté.

**Article 2.** La Commission a la parole.

**M. François ZANGRE**
*Rapporteur COMFIB pour le dossier n°120*

Il n'y a pas d'amendement monsieur le Président.

**Le Président**

Je mets donc l'article 2 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 67

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°120.

**Contre : 00**
**Abstention : 00**
**Pour : 67**

***L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup de maillet)***

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière est épuisé.

La prochaine séance plénière aura lieu le jeudi 14 novembre 2024 à 10 heures. Elle sera consacrée à l'exposé de 2 rapports des missions d'information, conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée. ***(Coup de maillet)***

***-Il est 12 heures 48 minutes-***

***Ainsi fait et délibéré en séance publique,***
***à Ouagadougou, le 12 novembre 2024.***

Le Président de séance

**Dafidi David LOMPO**
*Premier Vice-Président de l'Assemblée législative de transition*

La Secrétaire de séance

**Esther BAMOUNI/KANSONO**
*Troisième Secrétaire parlementaire*